

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 octobre 2016  
**CO 080 DE**

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice : 50  
Présents : 42  
Votants : 43

Etaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain CHOULOT, Dominique BONNET, Colette GIRARD, Yves DECOTE, Véronique LAMBERT (arrivée à 21h40), Jacky REVERCHON, Jean-Marie BAILLY (Vice-Présidents), André VIONNET, Hubert DELACROIX, Antoine MARCELIN, René GUINERET, Roland BERTHELIER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Angélique NOROY, Eric TOURNEUR, Roger CHAUVIN, Bruno ROBERT, Michel FEVRE, Raphaël GAGNEUR, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Jean-Luc LETONDOR, Anne CHARLET, Hubert MOTTET, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Line LANG, Christine GRILLOT, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Sébastien JACQUES, Jacques GUILLOT, Roland CHAILLON, Dominique MICHELET, Jean-Christophe OUDET, Laurent MENETRIER.

Ont donné pouvoir : Catherine CATHENOZ donne pouvoir à Jean-François GAILLARD.

Assistaient à titre consultatif : Bernadette ETIEVANT, Daniel DURET, Bénédicte LAMY, Pascal BONVALOT, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO, Dominique BOICHUT, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCGP.

Etaient Excusés : Colette BEAUD, Denis BRENIAUX, Frédéric LAMBERT, Charles VALLET, Marie-Christine CHANOIS, Dominique PELLIN, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Michel BONTEMPS, Cédric ACCARY (trésorier).

Secrétaire de séance : Madame Nelly BUYS

Convocation faite le : 27 septembre 2016

**Objet : Validation des tarifs 2017 du camping.**

VU la délibération du 19 février 2015 approuvant la convention de Délégation de Service Public et le choix du délégataire ;

VU la convention de Délégation de Service Public signée le 26 février 2015 avec Madame Anne CHARLET ;

VU la note de synthèse n° 13 élaborée en application de l'article L 2121-12 du CGCT ;

VU l'avis favorable de la Commission Economie et Tourisme, en séance du 27 septembre 2016 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué ;

CONSIDERANT que la convention de Délégation de Service Public stipule dans son article 4.1 que le délégataire propose les tarifs de référence à la nuitée par type d'emplacement et que ceux-ci sont validés par le Conseil Communautaire ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des votants,

Après avoir constaté que Mme Charlet ne prend pas part au vote en sa qualité de Conseiller communautaire intéressée ;

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 6 octobre 2016  
CO 080 DE

Page 2/2

**Objet : Validation des tarifs 2017 du camping (suite)**

1 / VALIDE les tarifs de référence du camping, proposés par le délégataire pour la saison d'été 2017 comme il suit :

	Basse Saison (01/04 au 30/06 ou 31/08 au 15/10)	Haute Saison (01/07 au 31/08)
Forfait électricité (2 pers., 1 voiture, 1 tente ou 1 caravane ou 1 ccar)	15 €	20 €
Forfait simple (ss électricité)	13 €	17 €
Personne supplémentaire (+ 12 ans)	3 €	4 €
Enfant (3-11 ans). Gratuit – de 2 ans.	2.5 €	3.5 €
Visiteur	2.5 €	3 €
Véhicule ou moto supplémentaire	2 €	2.5 €
Animal	1 €	1.5 €
Vidange camping (hors cc résidents camping)	2.5 €	2.5 €
Location nuitée HLL	350 €/sem ou 70 € la nuit	500 €/sem ou 90 € la nuit
Animal HLL	5 €	5 €
Location bivouak 2 pers.	200 €/sem ou 35 € la nuit	300 €/sem ou 45 € la nuit

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Le Président,

Jean-François GAILLARD

